

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 19 décembre 2022, à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h54.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2022-12-19.250

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 249 000 \$ pour l'aménagement d'un bassin de rétention au parc Central et la construction d'un poste de pompage

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt 9 249 000 \$ pour l'aménagement d'un bassin de rétention au parc Central et la construction d'un poste de pompage.

Madame Manon Robitaille dépose le projet de règlement.

3. Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2023

Monsieur Erik Johnson donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2023

Monsieur Erik Johnson dépose un projet de Règlement qui aura notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation, les tarifs et les diverses compensations pour l'exercice financier 2023.

4. **Adjudication – Contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour l’année 2023 (appel d’offres SUE2022-03)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour l’année 2023 (appel d’offres SUE2022-03) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Nathalie Lavoie, directrice du Service de l’urbanisme et de l’environnement, datée du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Enviro Connexions	1 631 458, 23 \$
Services Ricova Inc.	2 131 655, 13 \$

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
 Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
 Et unanimement résolu

2022-12-19.251

D’ACCORDER le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour l’année 2023 à *Enviro Connexions*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 631 458,23 \$, taxes incluses, suivant les documents d’appel d’offres SUE2022-03. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.452.11.446, 02.452.15.446, 02.451.10.446, 02.452.35.446 et à l’excédent de fonctionnement non affecté pour la somme de 400 000 \$.

ADOPTÉE

6. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h.
 Deux (2) citoyens questionnent le conseil.

7. **Levée de la séance**

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 09 par le maire.

 Denis Martin, maire

 Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
 Greffier et directeur des Services juridiques